

Mobilité

Contact : etudes@liguedesfamilles.be

Mettre fin au calvaire des enfants de l'enseignement spécialisé

Des milliers d'enfants wallons et bruxellois passent de longues heures chaque jour dans le bus scolaire entre leur domicile et une école de l'enseignement spécialisé. Sur de trop nombreuses lignes, ces enfants en situation de handicap ne disposent d'aucun accompagnement pendant le trajet, faute de personnel en suffisance. Lors des dernières rentrées scolaires, des enfants se sont retrouvés sans bus pour se rendre à l'école pendant des semaines ; certains ont dû être déscolarisés faute de solution alternative. Cette situation indigne et persistante depuis des années, qui concerne des enfants parmi les plus fragiles, doit cesser définitivement lors de la prochaine législature.

- > **Garantir dès le premier jour de chaque rentrée scolaire des solutions de transports adaptées à chaque enfant** (bus scolaire, pedibus ou transport en commun quand c'est possible, taxi si nécessaire, etc.).
- > **Limiter la taille des bus scolaires** pour réduire le nombre d'enfants à aller chercher par bus et enfin **diminuer drastiquement les temps de parcours** et d'attente.

Selon la Cour des comptes, en 2018 (derniers chiffres rendus publics), 1613 élèves wallons de l'enseignement spécialisé effectuaient un trajet en bus scolaire de plus de 3h/jour.

En 2021, à Bruxelles, 7% effectuaient un trajet de bus de plus de 3h/jour et 37% de plus de 2h/jour.

En 2021, en Wallonie, un mois après la rentrée scolaire, 64 élèves de l'enseignement spécialisé n'étaient toujours pas scolarisés en raison d'une absence de réponse à leur demande de transport scolaire.

Le 30 septembre 2022, à Bruxelles, 189 enfants de l'enseignement spécialisé n'avaient toujours pas reçu de réponse à leur demande de transport scolaire et n'étaient pas scolarisés.

- > **Garantir une formation adéquate de tous les accompagnateur.rice.s et améliorer leurs conditions de travail** de manière à être en capacité d'en recruter davantage afin de prévoir au minimum un.e accompagnateur.rice par bus.
- > **Prévoir un accompagnateur.trice pour maximum 12 enfants** de manière à mieux assurer la qualité de l'encadrement.

En Wallonie, il manquait 200 accompagnateurs pour le transport scolaire en 2022-2023.

Plus d'infos ? Notre étude « Transport scolaire vers l'enseignement spécialisé : une voie sans issue ? » est disponible sur demande. N'hésitez pas à nous contacter : etudes@liguedesfamilles.be.

Une mobilité pensée familles

Les trajets des parents rassemblent une série de spécificités : déplacements en chaîne (domicile-crèche-école-travail-école-crèche-activités extrascolaires-courses...), entravés (car les enfants se déplacent moins aisément et moins rapidement, car il faut transporter davantage d'affaires...) et à organiser selon des contraintes horaires plus importantes (avec notamment des contraintes horaires liées à l'école qui s'ajoutent à celles liées au travail). Pour permettre aux familles de diminuer le recours à la voiture et d'opter davantage pour les transports en commun ou le vélo, ces éléments doivent être pris en compte dans les politiques de mobilité.

En Belgique, 94% des ménages avec enfants possèdent au moins une voiture, contre 80% des ménages sans enfant.

Fédéral

- > Rendre systématiquement **accessible aux poussettes**, personnes à mobilité réduite, familles qui se déplacent avec des jeunes enfants les gares, les quais et le matériel roulant.
- > **Adapter l'offre tarifaire aux familles en garde alternée** en proposant des abonnements qui correspondent aux modalités d'hébergement des enfants.
- > Créer plus d'**emplacements vélos** dans chaque gare et réserver 5 à 10% d'entre eux aux vélos familiaux (**vélos cargos**).

Wallonie

- > Rendre systématiquement **accessible aux poussettes**, personnes à mobilité réduite, familles qui se déplacent avec des jeunes enfants les arrêts/stations et le matériel roulant.
- > Créer des **chemins pédestres** et assurer leur continuité sur tout le territoire wallon.
- > Poursuivre **la création et la sécurisation des itinéraires et pistes cyclables** sur l'ensemble du territoire wallon et vers les deux autres régions et s'assurer de leur continuité.
- > Créer **plus d'emplacements vélos en prévoyant un pourcentage de places dans les nouvelles constructions et aux endroits fréquentés par les familles** (crèches, écoles, gares, maisons communales...). Et réserver 5 à 10% d'entre elles aux vélos familiaux (vélos cargos).
- > Adopter une approche famille dans le développement des nouveaux modes de déplacement (exemple : **sièges enfants dans les voitures partagées et vélos partagés**).
- > **Sécuriser les abords des écoles** par la création de rues scolaires, de pistes cyclables protégées...
- > Développer et soutenir financièrement la mise en place de **plans de déplacements scolaires** au sein des écoles.
- > Développer des **solutions collectives de mobilité vers les écoles** et pour les activités extrascolaires: vélobus, pédibus...
- > Pour toute réforme de la fiscalité automobile, prendre en compte les spécificités des déplacements en famille et en particulier **ne pas pénaliser financièrement les familles nombreuses** qui ont besoin un véhicule de taille suffisante.

Bruxelles

- > **Rendre accessibles** aux poussettes et personnes à mobilité réduite chaque année **minimum 100 nouveaux arrêts et stations définis par la STIB comme « prioritaires »**, tout en poursuivant la rénovation des arrêts « non prioritaires » et le remplacement du matériel roulant par des véhicules plus accessibles.
- > Poursuivre la **rénovation des infrastructures piétonnes** existantes en portant une attention particulière aux besoins des familles (accessibilité).
- > Poursuivre la **création et la sécurisation des itinéraires et pistes cyclables** sur l'ensemble du territoire bruxellois et s'assurer de leur continuité.
- > Créer **plus d'emplacements vélos en prévoyant un pourcentage de places dans les nouvelles constructions et aux endroits fréquentés par les familles** (crèches, écoles, gares, maisons communales...). Et réserver 5 à 10% d'entre elles aux vélos familiaux (vélos cargos).
- > **Mettre le calendrier de la LEZ en adéquation avec le calendrier de mise en œuvre de l'offre de mobilité alternative**. Par exemple, il est indispensable que les stations de transports en commun définies comme « prioritaires » soient toutes rendues accessibles aux familles avec poussette et aux PMR.
- > Instaurer une **prime permettant l'achat d'un véhicule électrique pour les familles les plus précaires** devant abandonner leur voiture actuelle et n'ayant pas d'autre choix que de racheter un véhicule électrique.
- > Adapter l'offre de mobilité partagée aux réalités familiales (exemple : **sièges enfants dans les voitures partagées et vélos partagés**...).
- > **Sécuriser les abords des écoles** par la création de rues scolaires, de pistes cyclables protégées...
- > Développer des **solutions collectives de mobilité vers les écoles** et pour les activités extrascolaires: vélobus, pédibus...

La STIB a identifié 700 arrêts « prioritaires » à rendre accessible aux PMR et parents avec poussette, mais seuls une trentaine sont rénovés par an.

- > **Pour toute réforme de la fiscalité automobile, prendre en compte les spécificités des familles en matière de mobilité** (enchaînement des déplacements entre école, crèche, travail, activités extrascolaires, etc., contraintes horaires de l'école/la crèche qui s'ajoutent aux contraintes horaires du travail, déplacements complexifiés/ralentis avec de jeunes enfants...) et évaluer préalablement à toute réforme l'impact spécifique pour ces ménages.

Plus d'infos ? Lire nos études :

- [« Mobilité des parents : tais-toi et rame »](#)
- [« Zone de basses émissions : quels enjeux pour les familles ? »](#)
- [« SmartMove : smart pour les familles ? »](#)
- [« Les déplacements domicile-école secondaire en Wallonie »](#)